

**ANNEXE**  
**AU REGLEMENT GENERAL DES JEUX DE LA RUBRIQUE « JEUX DE L'ANTENNE »**  
**DU SERVEUR VOCAL DE RADIO CLASSIQUE\***  
**(0 892 700 600 – 0,45€/minute d'un poste fixe)**  
**RELATIVE AU JEU CI-DESSOUS**

**Nom du jeu :**

**Gagnez 2 places pour « L'Âge d'Or » le dimanche 7 avril 2019 à 17h, avec Pathé Live.**

**Type de jeu :**  Instant gagnant  Quiz

**Dates du jeu :** Du 25/03/2019 au 29/03/2019

**Description et valeur des lots mis en jeu :**

14 lots de 2 places pour la retransmission du Ballet « L'Âge d'Or » de Chostakovitch par le ballet du Bolchoï, le dimanche 7 avril 2019 à 17h dans les cinémas Pathé. Ballet filmé en direct le 16 octobre 2016. Dotations réparties comme suit :

- Lundi 25/03 : 5 lots de 2 places pour le cinéma Gaumont Convention (29, Rue Alain Chartier, 75015 Paris), d'une valeur de 30€ TTC par place au tarif plein.
- Mardi 26/03 : 3 lots de 2 places pour le cinéma Kinopolis Nîmes (130, Rue Michel Debré, 30900 Nîmes), d'une valeur de 25€ TTC par place au tarif plein.
- Mercredi 27/03 : 3 lots de 2 places pour le cinéma Pathe Cap Sud (175, Rue Pierre Seghers, 84000 Avignon), d'une valeur de 32€ TTC par place au tarif plein.
- Vendredi 29/03 : 3 lots de 2 places pour le cinéma Pathé Lingostière (604, Route de Grenoble, 06200 Nice), d'une valeur de 30€ TTC par place au tarif plein.

**Synopsis et présentation :**

*Dans les années 20, les bandits ont leur repère : le cabaret L'Âge d'or. Boris, un jeune pêcheur, aperçoit Rita, tombe sous son charme et la suit dans les rues bondées de la ville. Arrivé devant le cabaret, il se rend compte qu'elle n'est autre que la fameuse danseuse « Mademoiselle Margot » convoitée par le mafieux Yashka.*

Ce ballet jazzy aux allures de music-hall offre une plongée dans les cabarets des Années Folles. Lumière tamisée et rythme endiablé ravivent le sentiment de liberté réjouissant de l'interdit des numéros de danse pratiqués en secret. Ce ballet original au triangle amoureux passionné n'existe qu'au Bolchoï !

**Mode d'attribution des lots :**

Le jeu se déroule du lundi 25 mars au vendredi 29 mars 2019 et est ouvert dès qu'une annonce de l'animateur sur l'antenne de Radio Classique invite les auditeurs à appeler le standard des jeux de l'antenne au 0892 700 600 (0,45€/minute d'un poste fixe\*). Les 3 premiers auditeurs (les 5 premiers le lundi 25/03) à joindre le standard des jeux antenne remportent chacun 2 places à condition de communiquer un numéro de téléphone et une adresse mail. Les lots sont réputés attribués à partir du moment où l'auditeur a communiqué distinctement au standard des jeux les coordonnées qui lui sont demandées. Le lot ne pourra être attribué et sera remis en jeu dans le cas d'une coupure de la ligne téléphonique ou tout autre incident indépendant de la volonté de l'organisateur ne permettant pas l'enregistrement des coordonnées du gagnant. Le jeu est terminé dès que l'ensemble des lots ont été attribués.

Dans le cas où l'intégralité des lots ne sont pas attribués à l'issue du jeu, Radio Classique se réserve la possibilité, à sa convenance :

- Soit de prolonger le jeu par une nouvelle annonce de l'animateur invitant à contacter le standard des jeux de l'antenne, lorsque la programmation de l'antenne le permet
- Soit de proposer aux gagnants déjà identifiés de bénéficier de places supplémentaires

- Soit de remettre les lots non attribués au fournisseur des lots.

**Transmission du/des lot(s) aux gagnant(s) :**

Après la clôture du jeu, Radio Classique enverra les contremarques par email aux gagnants. Les invitations devront être imprimées et présentées le jour de l'évènement. Les coordonnées des gagnants seront transmises au fournisseur des lots, Pathé Live, pour vérification à l'accueil.

En l'absence des billets, il est entendu que les gagnants renoncent purement et simplement à l'attribution des lots.

**Remboursement :**

La participation au jeu-concours est gratuite, aussi, toute personne participant au jeu pourra obtenir, sur demande adressée à Radio Classique, Service des Jeux, 12 bis, Place Henri Bergson, 75008 Paris, les remboursements suivants :

- Frais de timbre nécessaire à la demande de communication du présent règlement et/ou de remboursement de la participation qui sera remboursé au tarif lent (« lettre économique ») en vigueur au jour de réception de la demande

- Frais de photocopie engagés pour la demande de remboursement des frais de participation seront remboursés, sur une base de 0,05 euros TTC par page (étant entendu qu'une photocopie recto-verso est considérée comme une seule page). Les frais de photocopie concernant tout document sans rapport avec la demande de remboursement (par exemple photocopies de factures détaillées sur lesquelles il n'y a aucun numéro composé pour participer au jeu concours) ne seront pas remboursés.

- Frais de connexion à Internet correspondant à la consultation du présent règlement sur la base du montant indiqué sur la facture ou le relevé de consommation détaillé, dans la limite d'une durée qui ne saurait excéder 15 minutes, nécessaire à la consultation. Ce remboursement sera refusé si l'internaute bénéficie d'un abonnement lui permettant un accès illimité à Internet.

- Frais de connexion au serveur vocal de Radio Classique (0 892 700 600) sur la base du montant indiqué sur la facture ou le relevé de consommation détaillé, en ce compris les surcoûts facturés. Si les appels ont été effectués depuis un téléphone mobile équipé d'une carte prépayée ou d'une télé-recharge, il est demandé aux participants de se rapprocher de leur opérateur aux fins d'obtenir un relevé de consommation des communications faisant apparaître impérativement le numéro de ligne téléphonique mobile, les coordonnées (nom, prénom et adresse postale complète) du titulaire de la ligne si elles sont disponibles, les numéros de téléphone ou SMS composés pour participer au jeu concours, les dates et heures de participation, le prix de la communication. Il est précisé que les opérateurs proposent généralement ce service à partir de leur portail internet.

Ces remboursements ne peuvent être obtenus que sur demande accompagnée des nom, prénom et adresse complète du participant, de la date et l'heure de la participation, d'un RIB/RIP au nom du titulaire de la ligne téléphonique utilisée pour participer au jeu-concours, de la facture détaillée de son opérateur téléphonique ou Internet (faisant apparaître le numéro composé pour participer au jeu concours), au même nom que le RIB/RIP et d'un justificatif de domicile de moins de six mois. Chacun des numéros composés et/ou chacune des opérations relatives au jeu concours pour lesquels le remboursement est demandé devra avoir été clairement identifié (par exemple en surlignant). Devront également apparaître sur ces pages la date et heure de chaque appel et/ou opération de jeu ainsi que le montant facturé par l'opérateur de paiement.

Les demandes de remboursement concernant des participations par le biais d'une connexion illimitée ou d'une ligne dont le coût n'est pas imputé au participant ne seront pas prises en compte.

Etant donné qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, le participant est informé que tout accès au jeu s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL...) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, au motif que l'abonnement aux services

du fournisseur d'accès est dans cette hypothèse contracté par l'internaute pour son usage global de l'Internet et que le fait pour le participant de se connecter au site internet du jeu et de participer au jeu ne lui occasionne aucun frais supplémentaire.

Chacun de ses remboursements s'effectue dans la limite d'un remboursement par foyer (même nom et même adresse) ayant participé au jeu. Ces demandes doivent être formulées au plus tard 90 jours après la date de clôture de chaque jeu ponctuel auquel aura participé le joueur. Radio Classique ne donnera pas suite aux demandes incomplètes, illisibles, erronées ou tardives (cachet de la poste faisant foi).

*\* Pour consulter le règlement général des jeux de l'antenne de Radio Classique : <https://www.radioclassique.fr/jeux-antenne/>*

**Données personnelles :**

Les données personnelles recueillies concernant les participants sont nécessaires pour la participation au jeu. Elles sont destinées exclusivement à Radio Classique et à son partenaire (désigné dans chaque annexe de jeu) le cas échéant, aux seules fins de la prise en compte de la participation au jeu, de la détermination du gagnant, de l'attribution ou l'acheminement des lots et pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires liées à l'organisation et à la gestion du jeu ou en cas de litige, par exemple en cas de contrôle par une autorité compétente sur les conditions d'organisation du jeu où il pourrait être demandé à Radio Classique ou à son partenaire de communiquer tout ou partie de ces données. Pour plus d'informations concernant le partenaire du jeu, vous pouvez consulter l'annexe à ce règlement général, spécifique au jeu auquel vous participez. Les données personnelles recueillies sont conservées pendant une durée qui ne saurait excéder 5 ans. Elles pourront être communiquées aux prestataires de service et sous-traitants auxquels Radio Classique ferait éventuellement appel pour les besoins exclusifs de l'organisation et/ou de la gestion du Jeu.

Conformément à la loi n° 78-17 modifiée du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (dite « Loi informatique et Libertés »), tous les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition des données les concernant sur simple demande écrite mentionnant l'objet de leur demande, leurs coordonnées exactes ainsi que celles du jeu quotidien auxquels ils ont participé (date, heure et nature de la dotation pour laquelle ils ont joué) à Radio Classique, Service des Jeux, 12 bis place Henri Bergson, 75008 Paris. Ou par email à l'adresse : [accueil-radioclassique@radioclassique.fr](mailto:accueil-radioclassique@radioclassique.fr).